



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 20/11/18

Reçu en Préfecture le : 20/11/18
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 19 novembre 2018
D-2018/496

Aujourd'hui 19 novembre 2018, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Monsieur Michel DUCHENE, Monsieur Benoit MARTIN, Madame Sandrine RENOU, Madame Stéphanie GIVERNAUD

**Accompagnement des associations sportives bordelaises.
Stade Bordelais ASPTT et Union Saint Jean.
Subvention d'équipement. Adoption autorisation**

Madame Arielle PIAZZA, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de ses dispositifs d'accompagnement au développement de la vie sportive, la ville de Bordeaux initie et coordonne de nombreuses interventions en direction des clubs sportifs.

Ces clubs sportifs sollicitent la Ville pour une aide financière sur des projets à caractère immobiliers, concernant des aménagements, des mises à niveau d'équipements.

A cet effet, les associations Stade Bordelais ASPTT et Union Saint Jean ont adressé les demandes ci-dessous :

Pour permettre le démarrage d'exploitation de la structure artificielle d'escalade (SAE^o) du gymnase Aubiers-Ginko nouvellement mis en service, Le Stade Bordelais doit aménager et équiper les lieux par la fourniture et mise en place d'accessoires sportifs.

Le coût de ces travaux s'élève à 23 832.68 € pour lesquels la Ville souhaite apporter une aide au Stade Bordelais ASPTT à hauteur de 19 066 €.

Pour permettre la remise aux normes de sa salle d'art martiaux exploitée par l'association, l'Union Saint Jean doit réaliser des travaux de rénovation en électricité, chauffage et peinture. Le coût des travaux s'élève à 24 288 € pour lesquels la Ville souhaite apporter à l'Union Saint Jean une aide de 9 000 €.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- signer les conventions dont les projets sont ci-joint,
- verser une subvention de 19 066 €uros à l'association Stade Bordelais ASPTT dont le montant sera imputé sur les crédits de la Ville – nature analytique 2146 – compte 20422 – fonction 412
- verser une subvention de 9 000 €uros à l'association Union Saint Jean dont le montant sera imputé sur les crédits de la Ville – nature analytique 2146 – compte 20422 – fonction 412

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 19 novembre 2018

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Arielle PIAZZA



**Convention entre la Ville de Bordeaux et l'association Stade Bordelais ASPTT
Participation financière de la ville aux travaux d'aménagement et d'équipement de la structure
artificielle d'escalade du gymnase Aubiers-Ginko**

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal n° en date du reçue en Préfecture de la Gironde le,
Ci-après dénommée « La Ville »,

D'une part,

Et :

L'association Stade Bordelais ASPTT, représentée par son Président, Monsieur Laurent BAUDINET, dûment mandaté
Ci-après dénommée « l'Association »,

D'autre part,

ARTICLE 1 – OBJET

Pour permettre le démarrage d'exploitation de la structure artificielle d'escalade (SAE^o) du gymnase Aubiers-Ginko nouvellement mis en service, le Stade Bordelais doit aménager et équiper les lieux par la fourniture et mise en place d'accessoires sportifs.

Le coût de ces travaux s'élève à 23 832.68 € pour lesquels la Ville souhaite apporter une aide au Stade Bordelais ASPTT à hauteur de 19 066 €.

ARTICLE 2 – UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention doit être consacrée aux travaux selon le plan de financement annexés aux présentes.

En cas de non-respect de ces dispositions la subvention d'équipement devra être remboursée à la Ville de Bordeaux.

ARTICLE 3 – VERSEMENT DES FONDS

Le versement de cette subvention se fera de la manière suivante :

- 19 066 € à la signature de la convention

ARTICLE 4 – COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 5 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- pour la Ville de Bordeaux, à l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland - 33045 Bordeaux Cedex
- pour l'association Stade Bordelais ASPTT, 30 rue Virginia – 33200 Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le.
En deux exemplaires.

Pour l'association Stade Bordelais ASPTT
Le Président,
Laurent BAUDINET

Pour la Ville de Bordeaux
L'Adjointe au Maire,
Arielle PIAZZA



Convention entre la Ville de Bordeaux et l'association Union Saint Jean Participation financière de la ville aux travaux de rénovation de la salle d'arts martiaux

Entre les soussignés :

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Monsieur Alain JUPPE, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal n° en date du reçue en Préfecture de la Gironde le ,
Ci-après dénommée « La Ville » ,

D'une part,

Et :

L'association Union Saint Jean, représentée par son Président, Monsieur Pierre Gamundi, dûment mandaté
Ci-après dénommée « l'Association » ,

D'autre part,

ARTICLE 1 – OBJET

Pour permettre la remise aux normes de sa salle d'art martiaux, l'Union Saint Jean doit réaliser des travaux de rénovation en électricité, chauffage et peinture.
Le coût des travaux s'élève à 24 288€ pour lesquels la Ville souhaite apporter à l'Union Saint Jean une aide de 9 000€.

ARTICLE 2 – UTILISATION DE LA SUBVENTION

La subvention doit être consacrée aux travaux selon le plan de financement annexé aux présentes.
En cas de non-respect de ces dispositions la subvention d'équipement devra être remboursée à la Ville de Bordeaux.

ARTICLE 3 – VERSEMENT DES FONDS

Le versement de cette subvention se fera de la manière suivante :

- 9000 € à la signature de la convention

ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

ARTICLE 5 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- pour la Ville de Bordeaux, à l'Hôtel de Ville, place Pey-Berland - 33045 Bordeaux Cedex
- pour l'association Union Saint Jean, 97 rue Malbec – 33800 Bordeaux.

Fait à Bordeaux, le.
En deux exemplaires.

Pour l'association Stade Bordelais ASPTT
Le Président,
Pierre GAMUNDI

Pour la Ville de Bordeaux
L'Adjointe au Maire,
Arielle PIAZZA